

LE 08 MARS 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le huitième jour du mois de mars de l'an deux mille seize (2016-03-08), dans la salle des délibérations du conseil, au 615 rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beauregard

Les conseillers madame Micheline Beauregard Dalpé, messieurs Pierre Daigle et François Lamoureux et madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur.

L'inspecteur municipal monsieur Marco Dubois.

Public : Huit (8) personnes assistent à la séance du conseil.

ABSENCES

La conseillère madame Caroline Blanchard et le conseiller monsieur Christian Marois.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

2016-03-034

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beauregard ouvre la séance à heures.

2016-03-035

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|-----------|---|-------------------------------|
| 1- | OUVERTURE DE LA SÉANCE | |
| 2- | A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| | B- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE FÉVRIER 2016 | |
| 3- | PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| 4- | CORRESPONDANCE | |
| 5- | FINANCE | |
| | 5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Février 2016 | |
| | 5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Février 2016 | |
| | 5.3 Tous sujets relatifs aux personnes endettées envers la municipalité | |
| | 5.3.1 Rapport sur l'état des personnes endettées envers la municipalité (taxes diverses et autres comptes 2014, 2015 et 2016) | |
| | 5.3.2 Décision du conseil : vente de propriétés pour non-paiement de taxes ou recouvrement à la Cour Municipale de Waterloo | |
| 6- | ADMINISTRATION | |
| | 6.1 Autorisation des comptes à payer – Mars 2016 | |
| | 6.2 Suivi - Coop Au cœur du village | |
| | 6.3 Adoption du rapport annuel d'activité quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska | |

- 6.4 Renouvellement de l'offre de service pour l'entretien des pelouses 2016 - Mairie et Loisirs
- 6.5 Spectacle bénéfique – Fondation Alzheimer Granby et Région
- 6.6 Société canadienne du cancer - Avril est le mois de la jonquille
- 6.7 Rendez-vous québécois du loisir rural 2016 – Responsable des loisirs
- 7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS**
 - 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Secrétaire-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie
- 8- VOIRIE MUNICIPALE**
 - 8.1 Dépôt des plaintes concernant le contrat d'entretien des chemins d'hiver
 - 8.2 Reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 8.3 Mandat d'un vérificateur externe pour la reddition des comptes
 - 8.4 Ministère des Transports – Permission de voirie annuelle uniquement pour les interventions urgentes non planifiables sur le réseau routier
 - 8.5 Appel d'offres #2016-01 – Demande de prix pour l'achat et le transport de gravier concassé MG 20b et/ou pierre concassé MG 20b pour le rechargement d'environ 6.075 kilomètres de divers chemins
 - 8.6 Offre de services – Achat de numéros civiques sur poteaux pour les zones agricoles
- 9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**
 - 9.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23 février 2016
 - 9.2 Demande de dérogation mineure #2016-01 – Lot 3 988 874 du cadastre du Québec
 - 9.3 Création de Réserve naturelle – Collaboration avec Nature-Action Québec
 - 9.4 Appel d'offres #2016-02 par invitation – Travaux de rénovation de la salle des loisirs
- 10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
 - 10.1 Ratification pour la formation captage et réseau élémentaires d'eau potable – Journalier
 - 10.2 Brunch bénéfique – Oasis Santé Mentale
 - 10.3 École secondaire Wilfrid-Léger - Bourse d'étude Gala Méritas
 - 10.4 Renouvellement de mandat – Sièges impairs du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
- 11- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2016-03-036

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 FÉVRIER 2016

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 09 février 2016 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil.

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉ par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2016 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Remerciement de la Fondation du Centre hospitalier de Granby pour le don octroyé à la campagne de financement 2016.

2016-03-037

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – DU 10 FÉVRIER AU 08 MARS 2016

Soumis au conseil : Rapport écrit en date du 04 mars 2016 portant sur les dépenses du 10 février au 08 mars 2016 a été remis au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Micheline Beauregard Dalpé

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière daté du 04 mars 2016 sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 10 février et le 08 mars 2016.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2016-03-038

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL – DU 10 FÉVRIER AU 08 MARS 2016

Soumis au conseil : Rapport écrit en date du 03 mars 2016 portant sur les dépenses du 10 février au 08 mars 2016 a été remis au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal daté du 03 mars 2016 sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 10 février et le 08 mars 2016.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL:

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SUR L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La secrétaire-trésorière fait rapport au conseil municipal concernant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes ou comptes passés dus affectant les années 2016 et antérieures et soumet les intentions de certains propriétaires concernant l'acquittement de leur dette.

2016-03-039

DÉCISION CONCERNANT LA VENTE DE PROPRIÉTÉS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – MONTANTS DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ OU RECOUVREMENT À LA COUR MUNICIPALE DE WATERLOO

Après considérations;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité pour les années 2016 et antérieures comprenant des taxes municipales, taxes de services et que ce conseil l'accepte tel que soumis ;

QUE ce conseil ne désire pas se prévaloir en 2016 de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC de La Haute-Yamaska, conformément à la loi, mais qu'il se prévaudra des procédures de recouvrement à la Cour Municipale de Waterloo pour 2016 ;

QUE ce conseil demande à la secrétaire-trésorière d'acheminer les dossiers portant les numéros de matricule suivants à la Cour municipale de Waterloo pour recouvrement :

7529 92 1740; 7738 57 0611; 7829 77 5050; 7929 05 1216.

QUE préalablement à l'envoi de ces dossiers à la Cour municipale de Waterloo, ce conseil demande à la secrétaire-trésorière de faire parvenir une dernière lettre aux propriétaires pour leur demander le paiement des taxes dues ou autres montants dus et intérêts, dans les dix (10) jours de la réception de cette lettre, sinon leur dossier sera acheminé à la Cour Municipale de Waterloo pour en obtenir le paiement.

QU'une entente verbale ou par écrit et/ou des chèques postdatés ont été déposés à la municipalité par les propriétaires suivants, soit les **matricules :**

7828 79 9064; 8034 79 1131; 8035 91 8963; 8134 06 8779; 8134 08 7867;
8337 96 2052; 8433 84 6187; 8530 50 8182.

pour effectuer le paiement des arrérages des taxes dues pour l'année 2014 et ce, à une date déterminée dans l'entente de chacun.

QU'à défaut de respecter ces engagements et qu'avant d'entamer les procédures de recouvrement, une dernière lettre sera expédiée aux propriétaires pour leur demander le paiement des taxes dues ou autres montants dus et intérêts, dans les dix (10) jours de la réception de cette lettre, sinon leurs dossiers seront acheminés à la Cour Municipale de Waterloo pour en obtenir le paiement, rapport de la secrétaire-trésorière sur l'état de ces dossiers sera soumis de nouveau au conseil municipal à une séance ultérieure, s'il y a lieu.

2016-03-040

APPROBATION DES COMPTES À PAYER – MARS 2016

Soumis au conseil : Liste des comptes de mars 2016.

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les salaires payés durant le mois de février 2016 sont ratifiés, soit du :

Dépôt #1600028 au dépôt #1600054 : **11 961.56\$**

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses y effectuées et autorise le paiement des comptes dus, soit du :

Chèque #1600071 au chèque #1600094 : 144 694.74\$

Paiement par internet : 11 868.38\$

Comptes à payer pour mars 2016 : **156 563.12\$**

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Rapport verbal de monsieur le maire, René Beauregard, concernant les ventes du dépanneur et de l'essence pour le mois de février 2016 et de l'état des résultats du mois de janvier de la Coopérative Au cœur du village.

Monsieur Jacques Sauvé, présent à la réunion, complète le rapport par les dernières discussions du conseil d'administration.

2016-03-041

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ QUANT AU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Soumis au conseil : Rapport annuel d'activité de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska - janvier 2016.

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2015 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici au 31 mars 2016, conformément aux directives du ministère;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, daté de janvier 2016, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

QUE la MRC de La Haute-Yamaska est autorisée de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

2016-03-042

ENTRETIEN COUPE DE GAZON – ÉDIFICES MUNICIPAUX, RÉSERVE D'EAU ET PANCARTES – TERRAIN DE BALLE, TERRAIN DE SOCCER, SALLE DES LOISIRS ET ÉCOLE /SAISON 2016

Soumis au conseil: Offre de services pour la coupe du gazon autour des édifices municipaux (615 rue Principale et 567, 1^{er} Rang Ouest), réserve d'eau et pancartes, terrain de balle, terrain de soccer et autour de la salle des loisirs ainsi que le terrain de l'école par madame Lisette Fontaine.

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉ par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité:

QUE ce conseil accepte l'offre de services et autorise madame Lisette Fontaine à effectuer la coupe du gazon autour des édifices municipaux (615 rue Principale et 567, 1^{er} Rang Ouest), de la réserve d'eau et des pancartes municipales (entrées sud du village et de la rue des Loisirs), du terrain de balle, du terrain de soccer et autour de la salle des loisirs ainsi que le terrain de l'école pour la saison 2016, y compris la fourniture de l'équipement nécessaire selon les taux suivants :

Saison 2016

- Tracteur : \$17.00/l'heure - Fouet: \$12.00/l'heure

QUE le paiement de ces travaux sera effectué mensuellement suivant le nombre d'heures et tarif horaire, sur présentation de facture et après approbation du conseil.

2016-03-043

SPECTACLE BÉNÉFICE – FONDATION ALZHEIMER GRANBY ET RÉGION

Soumis au conseil : Invitation de la Fondation Alzheimer Granby et région pour assister au 12^e spectacle bénéfique annuel présenté au théâtre Palace de Granby, samedi le 9 avril 2016 à 20h.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte d'acheter deux (2) billets pour le spectacle bénéfique annuel de la Fondation Alzheimer Granby et région au coût de 75.00\$ par billet et mandate le conseiller Pierre Daigle comme représentant de la municipalité.

2016-03-044

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

SUR PROPOSITION de Micheline Beauregard Dalpé

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER le mois d'avril, le « Mois de la Jonquille ».

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2016-03-045

RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL 2016 – RESPONSABLE DES LOISIRS

Soumis au conseil : Estimation des frais pour le congrès 2016, 4^e Rendez-vous québécois du loisir rural.

ATTENDU QUE le congrès 2016, 4^e Rendez-vous québécois du loisir rural se tiendra les 27, 28 et 29 avril à Saint-André-Avellin dans l'Outaouais;

ATTENDU QUE le loisir est un outil essentiel pour soutenir le développement social, économique et culturel dans les communautés locales;

ATTENDU QUE ce congrès est pertinent pour le travail de la responsable des loisirs compte tenu de la formation disponible ;

SUR PROPOSITION de Micheline Beauregard Dalpé

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la responsable des loisirs à participer au congrès 2016, 4^e Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra les 27, 28 et 29 avril à Saint-André-Avellin dans l'Outaouais et accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de 75.00\$ plus taxes.

QUE les frais inhérents à ce congrès seront remboursés selon le taux en vigueur et sur présentation de factures.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois.

SÉCURITÉ INCENDIE RÉGIONALE

Dépôt du rapport mensuel pour les municipalités partenaires des activités du mois de février 2016.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL – DÉPÔT DES PLAINTES CONCERNANT LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Dépôt des lettres datées du 22 février 2016 et du 7 mars 2016 de madame Nathalie Ladouceur et de monsieur Alain Beauregard concernant le déneigement du chemin 2^e Rang les 20 et 21 février 2016 et du 1^{er} Rang Est le 7 mars 2016.

L'entrepreneur Excavation L.G. inc. ainsi que ses employés sont présents à la réunion.

Le conseil municipal et ses représentants ont jugé qu'ils n'étaient pas nécessaires de transmettre un avertissement écrit auprès de l'entrepreneur lors de ses situations particulières.

2016-03-046

REDDITION DE COMPTES 2015 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 187 667\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide l'entretien du réseau routier local.

2016-03-047

MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LA REDDITION DES COMPTES 2015 EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministre délégué aux Transports a mentionné que pour obtenir la subvention pour l'entretien du réseau routier local, la municipalité doit présenter une déclaration de reddition de comptes ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe doit être mandaté par la municipalité pour attester l'usage des compensations reçues ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil mandate la firme FBL comptables agréés comme vérificateur externe pour présenter dans les délais signifiés, pour le dépôt de la reddition des comptes 2015, l'Annexe B et attester de l'usage des compensations reçues.

2016-03-048

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE UNIQUEMENT POUR LES INTERVENTIONS URGENTES NON PLANIFIABLES SUR LE RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE pour simplifier le processus lors d'interventions sur le réseau routier sous la gestion du Ministère des Transports, le MTQ a pris l'initiative d'émettre une permission de voirie annuelle pour l'ensemble des travaux urgents qui ne peuvent être planifiés tels que bris d'aqueduc, sinistre, etc;

ATTENDU QUE le Ministère demande aux municipalités d'adopter, par voie de résolution, un engagement afin de garantir la remise en état des lieux des éléments de la route affectés par lesdits travaux, et ce, selon les règles de l'art;

SUR PROPOSITION de Micheline Beauregard Dalpé

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil se porte garant du fait qu'il pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports et les autres exigences particulières apparaissant dans la permission de voirie.

QUE le conseil mandate l'inspecteur municipal, monsieur Marco Dubois, à signer toutes permissions de voirie, et ce pour une période de douze mois à compter de la présente.

2016-03-049

DEMANDE DE SOUMISSION - POUR L'ACHAT ET LE TRANSPORT DE GRAVIER CONCASSÉ MG-20b ET/OU DE PIERRE CONCASSÉE MG-20b POUR RECHARGEMENT D'ENVIRON 6.075 KILOMÈTRES DE DIVERS CHEMINS - DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES TRAVAUX RELATIFS AU TRANSFERT D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

Soumis au conseil : Projet de cahier des charges pour la demande de soumission pour l'achat et le transport de gravier concassé mg-20b et/ou de pierre concassée mg-20b pour le rechargement d'une partie du 10e rang est (1 375m), d'une partie du 10e rang ouest (1 800m), d'une partie du chemin Nord (1 400m), d'une partie du rang Cleary (600m) ainsi que d'une partie du chemin Ingram (900m)), pour une longueur totale d'environ 6 075 mètres et pour une quantité approximative de 12 150 tonnes métriques.

ATTENDU QUE la programmation de nos travaux de voirie présentée dans le cadre du programme de Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence a été acceptée ;

ATTENDU QUE la programmation consiste à effectuer du rechargement sur une partie des chemins de la municipalité ;

ATTENDU QU'une partie du 10e Rang Est, une partie du 10e Rang Ouest, une partie du chemin Nord, une partie du Rang Cleary et une partie du chemin Ingram ont grandement besoin de rechargement afin de rendre ces chemins plus carrossables et moins dangereux ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte tel que préparé le document « Demande de prix pour l'achat et le transport de gravier concassé MG-20b et/ou de pierre concassée MG-20b pour le

rechargement d'environ 6.075 kilomètres de divers chemins représentant quantité approximative de 12 150 tonnes métriques.

QUE ce conseil se réserve le privilège de choisir entre les deux types de matériel accepté dans la soumission, soit gravier concassé ou pierre concassée, pour accorder le contrat et ce selon les résultats obtenus;

QUE ce conseil désigne l'inspecteur municipal comme « **personne responsable** » pour fournir toutes informations techniques concernant le présent appel d'offres;

QU'un avis public soit publié pour ces fins dans le journal LA VOIX DE L'EST, édition du Samedi 12 mars 2016 ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres SEAO;

QUE les soumissions seront reçues jusqu'au **jeudi 07 avril 2016 à 11 :00 heures** au bureau de la Mairie au 615 de la rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford et ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture ;

QUE rapport sur l'ouverture des soumissions et les prix reçus seront déposés au conseil lors d'une séance subséquente.

2016-03-050

ACHAT DE BORNES DE REPÉRAGE 911 SUR POTEAUX EN MILIEU RURAL

Soumis au conseil : Diverses offres de service pour l'acquisition de bornes de repérage 911 avec poteaux.

ATTENDU QUE les services d'urgence de la Sûreté du Québec, les services ambulanciers et incendies de partout au Québec, ont exprimé depuis quelques années les difficultés à trouver l'adresse résidentielle lorsqu'ils sont appelés à se rendre rapidement sur un lieu en milieu rural;

ATTENDU QUE la vitesse d'intervention est très importante pour répondre à un appel d'urgence;

ATTENDU QUE ce conseil désire implanter en bordure de chaque propriété située en zone verte une borne de repérage (numéro civique);

SUR PROPOSITION de Micheline Beauregard Dalpé

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité:

QUE ce conseil accepte l'offre de service de *Signal Services inc.* pour l'achat d'environ 400 bornes de repérage 911, en aluminium avec fonds blanc et chiffres bleus incluant le logo couleurs de la municipalité le tout recto-verso ainsi que les poteaux galvalume Duratube Plus avec accessoires et quincaillerie pour l'installation.

QUE cette soumission est acceptée pour un montant de 21.55\$ par borne de repérage 911 représentant un montant total d'environ 8 620\$ plus les taxes applicables.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 23 FÉVRIER 2016

Dépôt au conseil municipal du procès-verbal de la réunion ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 février 2016 à la Mairie de Saint-Joachim-de-Shefford.

2016-03-051

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2016-01 – LOT 3 988 874 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Soumis au conseil : Dérogation mineure #2016-01 et recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a reçu une demande de dérogation mineure ce 18 janvier 2016, dont l'objet est de permettre l'installation d'une piscine creusée sur la partie avant de la résidence située sur le lot 3 988 874, alors que le règlement de zonage no. 491-2007 (Chapitre IV, article 27) mentionne que « l'espace situé dans la cour avant doit être libre de tout aménagement, construction, ouvrage, équipement ou structure, ou bâtiment accessoire ;

ATTENDU QUE tel que montré sur le plan soumis, la résidence est située à plus de 150 mètres du chemin, donc complètement isolée et n'ayant aucun voisin à proximité ;

ATTENDU QUE malgré le fait que la propriété dispose d'une très grande superficie en ayant plus de 75 acres ce qui permettrait d'installer la piscine creusée ailleurs sur le terrain, cette situation brise l'unicité du plan d'aménagement autour de la résidence ainsi que le côté pratique d'utilisation de la piscine ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage actuel ne prend pas en considération les propriétés isolées situées très loin du chemin public, ce qui les démarque du type standard de propriété ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a étudié la demande selon les critères d'évaluation (art. 10 du règlement de dérogation mineure) et recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation #2016-01 et ce, même si le Comité Consultatif d'Urbanisme considère que cette demande ne représente pas de préjudice sérieux au demandeur comme le prétend le règlement, sauf que pour ce dossier, les membres du CCU considèrent que le règlement n'est pas adapté pour ce type de terrain ;

ATTENDU QUE le CCU recommande également au conseil municipal de prévoir une modification au présent règlement de zonage afin de prévoir des dispositions spécifiques relatives à l'espace située dans la cour avant des résidences situées à plus de 150 mètres du chemin;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil, après considération, autorise sans condition la demande de dérogation mineure #2016-01 déposée le 18 janvier 2016 par monsieur Sylvain Dumont, décrite au préambule, concernant le lot 3 988 874 du cadastre du Québec, situé au 122 chemin Skebereen.

2016-03-052

CRÉATION DE RÉSERVE NATURELLE – COLLABORATION AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC

ATTENDU QUE sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford ont été identifiés deux zones de haute valeur écologique par Nature-Action Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford désire demander au ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques la reconnaissance, pour ces deux (2) sites, à titre de réserve naturelle, tel que le prévoit l'article 54 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*;

ATTENDU QUE le statut de réserve peut être octroyé pour une durée déterminée qui ne peut être inférieur à 25 ans ou à perpétuité ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les deux (2) zones de haute valeur écologique identifiées par Nature-Action Québec sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford obtiennent le statut officiel de réserve naturelle reconnue.

QUE ces sites sont identifiés par les lots suivants, soit :

- Site #1 : Lot 4 778 839
- Site #2 : Lots 4 295 405; 4 295 406; 4 697 166; 4 697 167; 4 697 168; 4 697 169 et 4 697 170

QUE la réserve naturelle soit reconnue à perpétuité.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la démarche pour et au nom de la municipalité.

2016-03-053

APPEL D'OFFRES #2016-02 PAR INVITATION - TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DES LOISIRS

Soumis au conseil : Projet d'appel d'offres pour des demandes de prix par invitation pour les travaux de rénovation de la salle des Loisirs;

ATTENDU QUE la programmation de nos travaux présentée dans le cadre du programme de Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence a été acceptée ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette programmation, chaque municipalité peut utiliser, pour la réalisation de travaux admissibles dans les priorités de son choix, 20% de son enveloppe allouée ;

ATTENDU QUE ce conseil a prévu d'utiliser la partie discrétionnaire de sa programmation pour des travaux de rénovation de la salle des Loisirs ;

**SUR PROPOSITION de Pierre Daigle
DÛMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

QUE ce conseil accepte le cahier des charges tel que soumis et autorise la directrice générale à inviter au moins deux fournisseurs potentiels pour répondre à cet appel d'offres.

QUE les soumissionnaires devront fournir une garantie de soumission d'une valeur de cinq cents (500.00\$) dollars et une garantie d'exécution pour un montant de mille (1 000\$) dollars.

QUE ce conseil nomme l'inspecteur municipal, monsieur Marco Dubois, la personne responsable pour fournir toutes informations techniques concernant le présent appel d'offres et tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres, conformément à la politique de gestion contractuelle de la municipalité.

QUE les offres de prix seront reçues jusqu'au **MERCREDI LE 06 AVRIL à 11:00 heures** et ouvertes le même jour après la fermeture. Les soumissions dans des enveloppes scellées, clairement identifiées avec la mention « RÉNOVATION SALLE DES LOISIRS ».

QUE rapport devra être fait au conseil qui en prendra connaissance à une séance ultérieure.

2016-03-054

**RATIFICATION POUR LA FORMATION CAPTAGE ET RÉSEAU
ÉLÉMENTAIRES D'EAU POTABLE - JOURNALIER**

ATTENDU QUE par l'entremise d'Emploi Québec est offert la formation sur le Captage et réseaux élémentaires d'eau potable (profil OCARE) - programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec;

ATTENDU QUE cette formation est obligatoire pour le travail de notre employé municipal, Sylvain Dubé puisqu'il doit en faire l'application ;

SUR PROPOSITION de Micheline Beauregard Dalpé

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil ratifie l'inscription de notre employé municipal Sylvain Dubé, à la formation sur le Captage et réseaux élémentaires d'eau potable (profil OCARE) - programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec qui se tiendra les 26-27-28 avril 2016 à Bromont, au montant de 608.72\$ taxes comprises.

2016-03-055

BRUNCH-BÉNÉFICE – OASIS SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION

Soumis au conseil : Invitation à participer au brunch-bénéfice d'Oasis santé mentale Granby et région, le 24 avril 2016, à 10h à Granby.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte d'acheter deux (2) billets pour le brunch-bénéfice d'Oasis santé mentale Granby et région pour un montant de 90\$ chacun afin que des représentants de la municipalité puissent y assister.

2016-03-056

**BOURSE D'ÉTUDES - GALA MÉRITAS 2016 ÉCOLE SECONDAIRE WILFRID-
LÉGER**

Soumis au conseil : Demande pour une bourse d'études de l'école Secondaire Wilfrid-Léger concernant le gala méritas annuel.

ATTENDU QUE les jeunes de notre municipalité poursuivent leurs études secondaires à l'école secondaire Wilfrid-Léger à Waterloo ;

ATTENDU QUE plusieurs élèves méritants demeurent à Saint-Joachim-de-Shefford ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Micheline Beauregard Dalpé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la remise d'une bourse d'études de 100\$ lors de la soirée du gala méritas qui aura lieu jeudi le 2 juin 2016 à 19h, à l'école Secondaire Wilfrid Léger afin de

souligner les efforts soutenus et la détermination des élèves méritants de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford.

2016-03-057

RENOUVELLEMENT DE MANDAT – SIÈGES IMPAIRS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE le mandat des sièges impairs (#1, #3 et #5) du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) vient à échéance le 14 mars prochain;

ATTENDU QUE ce conseil désire renouveler le mandat des mêmes membres ;

ATTENDU QUE les membres ont été contactés et ont confirmé leur intérêt pour renouveler leur mandat ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DŪMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil renouvelle le mandat pour 2 ans, effectif au 08 mars 2016, pour agir à titre de membre au siège #1, au siège #3 et au siège #5 du comité consultatif d'urbanisme, soit :

- Sièges #1 (mandat 2 ans) : Monsieur Pierre Daigle
- Sièges #3 (mandat 2 ans) : Monsieur Jacques Daignault
- Sièges #5 (mandat 2 ans) : Monsieur Claude Fortin

QUE ce conseil nomme monsieur Pierre Daigle pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2016-03-058

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 21 :00 heures.

France Lagrandeur, gma
Directrice générale
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».